



## LOUEZ EN TOUTE TRANQUILLITE

### MANDAT DE GESTION TOTALE,

#### 1/ Honoraires de gestion :

**7 % TTC maximum** sur loyers encaissés (hors assurance loyers impayés) sur **ces communes** :  
Bourg, Péronnas, Saint Denis, Viriat, Saint Just, Saint Etienne de Bois, Meillonas, Jasseron, Ceyzeriat, Revonnas, Montagnat, Journans, Tossiat, Certines, La Tranclière, Lent, Servas, Saint André sur vieux Jonc, Saint Rémy, Montracol, Buellas, Montcet, Polliat, Attignat

- **9 % TTC maximum** (hors assurance loyers impayés) sur **autres communes**
- **50 EUROS TTC** pour la déclaration fiscale des revenus fonciers
- **100 EUROS TTC** pour un avenant au bail (à la charge du demandeur)

#### Nos missions :

- Estimation de la valeur locative du bien,
- Information sur la réglementation,
- Conseils sur la présentation du bien (travaux, nettoyage...)
- Etude et sélection des candidatures,
- Visites accompagnées ou en direct locataire,
- Publicités internet, priorité affichage vitrine (selon places disponibles),
- Constitution et étude du dossier locataire,
- Etat des lieux d'entrée et de sortie (sauf si mandat de gestion résilié),
- Rédaction et régularisation du bail,
- Installation du locataire,
- Gérer l'encaissement des loyers (dépôt de garantie, caution, avis d'échéance, quittances...),
- Régularisation des charges locatives une fois par an,
- Assumer la relation avec le locataire (réclamations, respect des règles de copropriété, travaux d'entretien, gestion des sinistres...),
- Reverser les loyers tous les 25 du mois accompagné du compte de gestion détaillé,
- Garantir notre action par notre responsabilité civile professionnelle.

**HONORAIRES DE GESTION  
DEDUCTIBLES DES REVENUS  
FONCIERS**

#### 2/ Honoraires de recherche de locataire :

- Entremise et négociation compris dans les honoraires de gestion du propriétaire
- **8 € du m<sup>2</sup>** habitable pour visites – constitution dossier – rédaction et régularisation du bail  
Coût réparti à 50 % à charge du propriétaire et 50% à charge du locataire
- **6 € du m<sup>2</sup>** habitable pour l'établissement de l'état des lieux  
Coût réparti à 50 % à charge du propriétaire et 50% à charge du locataire

**POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX – 15 % HT maximum** du loyer annuel les honoraires sont à la charge exclusive du preneur, sauf disposition contraire.

#### 3/ Assurances loyers impayés (en sus des honoraires de gestion):

Orias 07 000 514 Internet www.orias.fr	<b>Contrat GLI : 2.50% du loyer et des charges</b>
<b>Conditions principales</b>	Endettement du locataire entre 0 et 37% selon rapport loyer (charges incluses) / revenus annuels nets
<b>Montant garanti</b>	90.000 € par sinistre
<b>Détériorations immobilières</b>	10.000 € par sinistre
<b>Protection juridique</b>	10.000 € par sinistre



## LOUEZ EN TOUTE TRANQUILLITE

### MANDAT DE RECHERCHE DE LOCATAIRE,

#### Honoraires ORPI :

Entremise et négociation forfait **180 € TVA incluse à charge exclusive du propriétaire**  
**8 € du m<sup>2</sup>** habitable pour visites – constitution dossier – rédaction et régularisation du bail  
Répartis à 50 % à charge du propriétaire et 50% à charge du locataire  
**6 € du m<sup>2</sup>** habitable pour l'établissement de l'état des lieux  
Répartis à 50 % à charge du propriétaire et 50% à charge du locataire

#### **POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX**

**15 % HT maximum** du montant du loyer annuel

– les honoraires sont à la charge exclusive du preneur, sauf accord contraire.

#### Nos missions :

- Estimation de la valeur locative du bien,
- Information sur la réglementation,
- Conseils sur la présentation du bien (travaux, nettoyage...)
- Etude et sélection des candidatures,
- Visites accompagnées ou directe avec le locataire en place,
- Publicités internet, affichage vitrine (selon places disponibles),
- Constitution et étude du dossier locataire,
- Etat des lieux d'entrée,
- Rédaction et régularisation du bail,
- Installation du locataire,
- Garantir notre action par notre responsabilité civile professionnelle.

#### Le propriétaire :

- Gère l'encaissement du premier loyer (dépôt de garantie, avis d'échéance, quittance...)
- Réalise ou fait réaliser à ses frais l'EDLS.

**NOUS CONFIER LA RECHERCHE D'UN LOCATAIRE C'EST LA POSSIBILITE DE LOUER PLUS VITE !**

**DONC AMELIORER VOTRE RENTABILITE LOCATIVE !**